

2e Comité de suivi du plan de prévention des risques routiers

30/01/2026

Déclaration préalable CFDT

Mesdames, Messieurs,

La CFDT constate et souligne le travail lancé par l'administration qui vient compléter les instructions de 2013 qui devrait déjà être respectée. Elle souhaite que l'administration active encore plus tous les leviers qui sont en son pouvoir, notamment au niveau de la doctrine de la signalisation sur des points attendus par des agents qui continuent à subir des accidents.

La CFDT souhaite également que pour les visios, les outils prônés par le ministère et français soient utilisés, par exemple la Visio numérique.

La CFDT se félicite que les **points 5 et 6** du COSUI n°1 **soient bien discutés** ce jour puisqu'ils n'ont pu être traités précédemment. Nous insistons pour obtenir les **rapports d'analyses complets, notamment** des accidents en BAU, ainsi qu'une **définition claire des "courtes durées"** justifiant un seul véhicule évoqué dans le compte rendu du 17 novembre. Concernant les **innovations**, nous proposons le déploiement des **FLU/FLR décalables**, la **mise en BAU systématique de la 2ème FLU dites d'avertissement**, et l'**autorisation des chevrons** pour renforcer la sécurité, et d'autres expérimentations et modifications possibles (croix de saint-andré, gyrophare rout). Enfin, nous demandons une **communication interne transparente** (ex. : diffusion des vidéos d'accidents pour les quart d'heures de sécurité) et la **réactivation des ateliers sécurité**. Ces mesures, simples et concrètes, répondent aux attentes terrain et s'inscrivent pleinement dans le PPMR. Nous comptons sur votre écoute pour les intégrer sans délai.

Ces points seront développés lors des échanges qui vont suivre

La CFDT souhaite soulever deux points complémentaires qui ne sont pas prévus à l'ordre du jour, mais en lien avec le Ministère de l'intérieur.

D'une part, lors de la FS exceptionnelle il semble qu'un représentant de l'administration aurait évoqué l'impossibilité pour les forces de l'ordre de verbaliser « à la volée » le corridor de sécurité. Si le compte rendu ou les propos sont avérés, il démontre une méconnaissance inquiétante de la réalité des règles et d'échanges entre les services.

D'autre part, les agents attendent avec une très grande impatience une doctrine pour accéder aux zones d'interventions en cas de congestions. Cela sans attendre l'éventuelle mise en place de la mesure du « couloir de sécurité » comme l'ont fait certains pays limitrophes.

Enfin, nous ferons quelques remarques lors de la validation du dernier Compte rendu que nous supposons être validé en début de cette séance.